



## Les infos en ligne du SNUipp 63

Mardi

6

Novembre  
2018

Ecoles fermées le 12 novembre

# Contre la politique scolaire et sociale du gouvernement libéral

Rendez-vous à 10h.00  
place Dellile  
lundi 12 novembre

Guide des "bonnes pratiques", révision des programmes, mise en place de tests neuro-éclairés en CP et CE1, nouvelle loi ... Décidément le ministre ne ménage pas sa peine pour déposséder les enseignants de leur professionnalité sans répondre aux enjeux de lutte contre les inégalités scolaires. Ajouté à cela un budget en berne avec un nombre de postes insuffisants et vous avez tous les ingrédients de la colère qui monte et qui pourra s'exprimer par la grève et dans les manifestations le 12 novembre prochain à l'appel des fédérations syndicales de l'éducation.

[Notre article du 15 octobre 2018](#)

**12 novembre, les raisons d'une grève**

[Le tract de la FSU](#)

[Le tract intersyndical départemental](#)

**Cinq raisons de se mettre en grève**

Raison n°1 : [la dignité professionnelle](#)

Raison n°2 : [le statut](#)

Raison n°3 : [les effectifs](#)

Raison n°4 : [des moyens pour l'inclusion](#)

Raison n°5 : [une vraie priorité au primaire](#)

[La lettre aux parents](#)

[La déclaration d'intention de grève](#)

Voir aussi consignes de grève

[Les stagiaires aussi peuvent faire grève](#)

[Combien de grévistes dans votre école ?](#)

[L'article du Kisaitou 63 sur la grève](#)

### Consignes de grève

Le SNUipp 63 rappelle que la déclaration préalable est,

- ▶ une mesure inutile et contraignante car elle ne dispense pas les enseignants d'informer les familles et de déclarer s'ils ont effectué leur service,
- ▶ une mesure discriminatoire dans la mesure où les collègues du second degré n'y sont pas soumis.

Le SNUipp continue donc à s'opposer à une loi prise dans un contexte de défiance à la Fonction publique sous la mandature Sarkozy. Il soutiendra toutes celles et tous ceux qui feront le choix de ne pas remplir la déclaration préalable d'intention de grève conformément à une consigne syndicale nationale et départementale.

Cependant, pour celles et ceux qui ne souhaiteraient pas appliquer la consigne, le SNUipp met une lettre type à disposition, considérant que l'essentiel est bien de se joindre au mouvement et de cesser le travail. Cette lettre devra être adressée à son IEN avant le jeudi 8 novembre à minuit, par voie postale ou électronique, fax compris.



**12 novembre**

**Toutes et tous engagés pour l'Education nationale**

Changeons l'école, votons !

